

CHARTRE D'UTILISATION DES ESPACES DE DONNERIE

Déchèteries du territoire de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc

MEGÈVE - PASSY - SAINT-GERVAIS-LES-BAINS - SALLANCHES

Ne jetez plus, donnez !

Les espaces de donnerie sont des zones où les usagers peuvent déposer gratuitement des objets propres et réutilisables, ainsi que récupérer des articles donnés par d'autres.

Accès aux espaces de donnerie

- L'accès est réservé aux détenteurs d'un droit d'accès aux déchèteries de la Communauté de Communes du Pays du Mont-Blanc, pendant les horaires d'ouverture de la déchèterie.
- Merci de respecter les instructions et la disponibilité du personnel sur place.

Dépôt d'objets

- Les objets déposés doivent être propres, en bon état et réutilisables. Les objets encombrants et les déchets ne sont pas acceptés.
- Le refus d'un objet est à la libre appréciation des agents de déchèterie.
- La collecte d'objets est libre, aucune compensation ne peut être demandée en échange.

Récupération d'objets

- Prenez uniquement les objets que vous utiliserez réellement.
- Il est strictement interdit de récupérer des objets pour les revendre ou de faire des réservations.
- La responsabilité des objets récupérés vous incombe.

Respect des règles de sécurité

- Ne pas se servir dans les bennes de la déchèterie.
- Signalez au personnel toute situation dangereuse.

Obligation de bon sens

- Merci de ne pas déposer d'objets cassés, dangereux ou non conformes à la liste des objets acceptés.
- Ne pas se servir dans les coffres des donateurs
- La liste des objets acceptés et refusés peut être modifiée en fonction des besoins et des retours d'expérience.

Responsabilité de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc

La Communauté de Communes décline toute responsabilité quant à l'état des objets récupérés et à leur utilisation.

Merci de votre participation !

Pour plus d'informations :

Communauté de communes Pays du Mont-Blanc
Service prévention des déchets
648 chemin des Prés Caton – PAE du Mont-Blanc
74190 PASSY
Prevention-dechets@ccpmb.fr
06 23 85 61 63

Combloux - Les Contamines-Montjoie
Megève - Passy - Praz-sur-Arly


Pays du Mont-Blanc
communauté de communes

Cordon - Demi-Quartier - Domancy
Saint-Gervais-Les-Bains - Sallanches

CHARTRE D'UTILISATION DES ESPACES DE DONNERIE

Déchèteries du territoire de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc

MEGÈVE - PASSY - SAINT-GERVAIS-LES-BAINS - SALLANCHES

Ne jetez plus, donnez !

Les espaces de donnerie sont des zones où les usagers peuvent déposer gratuitement des objets propres et réutilisables, ainsi que récupérer des articles donnés par d'autres.

Vous pouvez déposer



- Petit électroménager
- Petits meubles
- Livres
- Jeux et jouets
- Objets de bricolage, jardinage
- Vaisselle, déco
- Matériel de puériculture
- Équipements de sport
- Bureautique, multimédia

Nous refusons



- Équipements de sécurité
- Vêtements, chaussures, linge de maison
- Gros électroménager
- Pneus
- Matériaux de construction

Ainsi que tout ce que les agents de déchèterie jugent non conforme au regard des règles énoncées dans le règlement des donneries.



Combloux - Les Contamines-Montjoie
Megève - Passy - Praz-sur-Arly


Pays du Mont-Blanc
communauté de communes

Cordon - Demi-Quartier - Domancy
Saint-Gervais-Les-Bains - Sallanches